



L'ACTUALITÉ

LES FEMMES DE L'ARTISANAT À L'HONNEUR LE 8 MARS PROCHAIN

Le 8 mars est un jour symbolique mais la CAPEB se préoccupe depuis fort longtemps de faire aux femmes la place qu'elles méritent au sein de l'artisanat du bâtiment.

Et oui, la place des femmes dans l'artisanat du bâtiment est une préoccupation de longue date pour la CAPEB et qui ne se limite pas à un événement organisé le 8 mars, même si, bien sûr, cette journée reste symbolique.

Parce que le bâtiment est aussi une affaire de femmes et que les métiers s'ouvrent de plus en plus aux filles, la CAPEB mène une action militante depuis des années pour lever les préjugés et mettre fin aux idées préconçues. Le concours « Conjuguez les métiers du bâtiment au féminin » a été une action phare de la CAPEB auprès des jeunes collégiens et collégiennes pour les convaincre que le bâtiment ne fait pas de discrimination.

Aujourd'hui, une [page facebook](#) continue sur cette lancée et valorise les actions menées dans les CAPEB départementales et régionales pour battre en brèche les a priori et encourager les vocations féminines.

Et ce souci de toujours rappeler que les femmes ont toute leur place dans les métiers du bâtiment est constant dans toutes les communications que nous développons. En témoigne les interviews vidéo filmées par le youtubeur Ludovic B qui, pour notre série « Au cœur des métiers de l'artisanat du bâtiment », avait interviewé [Laure](#), qui a fait le choix de la Taille de Pierre, et [Alexandra](#) celui de la peinture décoration.

Ce 8 mars 2022, 8 femmes cheffes d'entreprise sont à l'honneur (plaquette et dossier de presse seront rendus publics le 8). Spécialistes de la métallerie, la maçonnerie, la couverture, la peinture, la taille de pierre, l'électricité, la plâtrerie et la menuiserie, elles sont fières d'exercer le métier qu'elles ont choisi comme 16 000 autres cheffes d'entreprises du bâtiment et plus de 121 000 salariées du secteur, toutes prêtes à accueillir de nouvelles prétendantes à ces métiers.

Ainsi, les femmes représentent aujourd'hui 13% des professionnels du bâtiment.

On est encore loin de la parité mais on y travaille ardemment. Toutes les campagnes de promotion des métiers intègrent ce volet essentiel et ce sera encore le cas dans l'opération [#PassionConstruction](#) qui commence aujourd'hui jusqu'au 19 mars.

La CAPEB travaille également à renforcer la parité de ses représentations dans les différentes instances où elle siège, à commencer par les siennes. Le principe en a été acté depuis fort longtemps déjà puisque, rappelons-le, la CNFA a été créée en 1979 ! On se souviendra aussi que la CAPEB a modifié ses statuts en 1987 pour pouvoir attribuer un poste au sein de son Conseil d'administration à la Présidente de la CNFA. Dès 1994, une femme – Dany Bourdeaux – a été élue au sein du Bureau confédéral, la

plus haute instance de la CAPEB, avant d'en devenir vice-présidente. Et c'est aussi une femme – Catherine Foucher – qui a été désignée Présidente du groupe de l'Artisanat au CESE en 2015. Aujourd'hui, le Conseil d'administration de la CAPEB compte 5 femmes. La CAPEB souhaite aller beaucoup plus loin vers la parité et met en place un groupe de travail dans cette perspective. Au-delà de la représentation, la CAPEB a, dès les années 80, eu le souci de sortir les conjointes de l'ombre et a œuvré pour qu'elles puissent disposer de droits sociaux propres. C'est grâce à son action que les femmes d'artisan ont obtenu la possibilité d'opter pour un statut juridique en 1982, et que le choix d'un statut est devenu obligatoire en 2005, tout comme l'adhésion des conjoints collaborateurs au régime vieillesse, leur assurant ainsi une protection sociale pleine et entière.

C'est aussi pour cela que la CAPEB s'est mobilisée contre la limitation à 5 ans de l'exercice du statut de conjoint collaborateur considérant que le choix du statut doit se faire en prenant en compte avant tout ce qui lie déjà les deux époux, c'est à dire le régime matrimonial, mais également les considérations personnelles. Nous ne sommes pas parvenus à obtenir gain de cause dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 mais nous récidiverons à d'autres occasions.

COMMUNICATION

GEAB ET REAB : 3 NOUVEAUX SUPPORTS DE COMMUNICATION

Le comité de suivi GEAB-REAB a souhaité mettre à disposition du Réseau de nouvelles vidéos faisant la promotion des deux titres. Deux films de témoignages et un motion design ont ainsi été réalisés dans cette perspective.

Ces nouveaux outils de promotion pourront être utilisés lors des journées de présentation organisées par les CAPEB pour de potentiels stagiaires ou encore lors de salons auxquels les CAPEB participent.

Ils seront mis à disposition des trois organismes de formation agréés et bien sûr disponibles

sur nos supports de communication : [notre chaîne YouTube](#), les sites [capeb.fr](#), le site [artisans-du-bâtiment.com](#) et bien sûr sur la page dédiée aux deux certifications sur ARTUR. [Le motion design](#) présente les deux certifications et met en avant leurs objectifs, les publics cibles ainsi que les atouts

de ces deux titres pour les entreprises. [La vidéo GEAB](#) et [la vidéo REAB](#) sont des recueils de témoignages de stagiaires ayant suivi ces formations et qui évoquent leur parcours et le bilan qu'ils en tirent à titre personnel et professionnel. Nous vous encourageons à les découvrir !



ÉCONOMIE

→ LA CAPEB RENOUVELLE SON PARTENARIAT AVEC TEREVA

Ce jeudi 3 mars, la CAPEB a renouvelé son partenariat avec Tereva, distributeur d'équipements de plomberie, de sanitaire, de chauffage, d'électricité et d'outillage.

Dans le cadre de ce partenariat, Tereva nous aide à sensibiliser les entreprises à l'utilisation des certificats d'économies d'énergie et en particulier du dispositif de collecte que nous avons mis en place avec Butagaz. Tereva prévoit ainsi d'en faire la promotion sur l'ensemble de ses sites. De la même manière, le distributeur s'engage à promouvoir les

marques que nous avons développées pour faciliter l'accès des entreprises sur le marché de la rénovation énergétique (ECO Artisan, ECO Rénovation) et sur celui de l'accessibilité (Handibat) auprès de ses clients ainsi qu'à encourager les entreprises clientes à suivre les modules de formation FEEBAT. Par ailleurs, au travers de ce partenariat, nous avons

prévu de travailler ensemble pour trouver des solutions intelligentes et appropriées pour les entreprises artisanales du bâtiment en termes de collecte et de valorisation de leurs déchets de chantier.

Enfin, bien évidemment, Terreva proposera des offres avantageuses sur ses services au bénéfice de nos adhérents.



De gauche à droite : Patrick Martin, Président du Groupe Martin Belaysoud Expansion et n°2 du MEDEF – Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB – Didier Flavenot, Président de TEREVA – David Morales – Sylvain Bernard, Directeur Marketing et Achats – Jean-Manuel Neves.

→ LES PROGRAMMES OSCAR ET PROFEEL 2 OFFICIELLEMENT LANCÉS

C'est un long travail au sein de la filière et sous la houlette des Pouvoirs publics qui a trouvé son aboutissement vendredi 25 février autour de la Ministre du Logement Emmanuelle Wargon qui a très largement rendu hommage à la CAPEB et évoqué constamment dans ses propos l'Artisanat et les entreprises artisanales du bâtiment.

Le vice-président en charge des affaires économiques, David Morales, représentait la CAPEB à cette occasion.

Il a remercié la Ministre pour son appui sans lequel, nous le savons, l'expérimentation des accompagnateurs des pros, défendue ardemment par la CAPEB, n'aurait sans doute pas pu voir le jour. Il a souligné que les entreprises artisanales du bâtiment sont parfaitement conscientes de la nécessité de décarboner d'ici 2050,



c'est-à-dire d'ici une trentaine d'années seulement. Il a rappelé que la CAPEB avait été précurseur dans la volonté d'accompagner les entreprises vers des rénovations énergétiques performantes, tout d'abord en créant la marque ECO Artisan, devenue par la suite une qualification RGE, et ensuite en mettant en place des partenariats opérationnels pour la collecte des CEE.

David Morales a insisté sur l'impérieuse nécessité de simplifier tous ces dispositifs, RGE, CEE,

OSCAR, et a rappelé que c'est précisément parce qu'ils ne sont pas simples que des accompagnateurs de pros sont nécessaires. De la même manière, il est bon que les clients soient accompagnés pour accéder plus facilement à MaPrime Rénov'.

Après la présentation des grandes lignes du nouveau programme PROFEEL 2 (qui verra la mise en œuvre de 3 nouveaux projets et la poursuite de GO Renove déjà engagé), David Morales a invité à faire en sorte que les deux programmes – OSCAR et PROFEEL 2 – travaillent ensemble parce qu'ils sont complémentaires pour aider les entreprises à être encore plus efficaces.

ARTISANAT

→ INSCRIVEZ VOS ACTIONS DANS LE CADRE DU « PRINTEMPS DE LA PROXIMITÉ »

La crise sanitaire n'avait pas permis d'organiser le « Printemps de la proximité » en 2021 mais l'U2P relance cette opération cette année.

L'objectif est de valoriser les actions destinées à faire connaître les entreprises de proximité, les métiers, l'apprentissage (y compris les actions réalisées en vue des échéances électorales 2022 telles les rencontres avec des

candidats ou les visites d'entreprises) et qui seront menées du 17 mars à la mi-mai 2022. Les opérations « Artisan d'un jour » sont également incluses dans ce cadre. Des supports de communication seront disponibles dans la

première quinzaine de mars pour promouvoir toutes les actions qui seront conduites sous ce label « Printemps de la proximité ». Faites connaître d'ores et déjà vos projets [à l'U2P](#) !

COMMUNICATION

→ OUTILS PROFEEL : L'AUTOCONTRÔLE THERMOGRAPHIQUE ET LE WEBINAIRE DU 15 MARS SUR CHECK'RéNO

Dans le registre des outils d'autocontrôle, nos professionnels ont aussi travaillé sur l'utilisation d'une caméra thermique. Très pratique en effet pour bien identifier tous les aspects d'un ouvrage qui ne sautent pas aux yeux !

Une fiche pratique illustrée de 4 pages fait le tour de tout ce qu'il y a à savoir sur le sujet : les différents types de caméra thermique disponibles, le guide d'achat des caméras selon le budget dont on dispose et l'usage prévu de l'appareil, les caractéristiques techniques dont il faut tenir compte pour bien choisir sa caméra, et en particulier les modèles qui permettent un usage dédié à l'autocontrôle des travaux. Ce dernier point fait par ailleurs l'objet de précisions quant à l'utilisation d'une caméra thermique, ce qu'elle permet d'observer, les conditions et précautions à respecter et la manière de lire les résultats.

Bref, 4 petites pages précieuses et très utiles pour faire le bon choix puis le bon usage ! Par ailleurs, les Unions Nationales Artisanales organisent un webinaire « Check Réno : une appli clé en main pour vos chantiers » le mardi 15 mars de 11h30 à 12h30. À noter dans vos agenda ! Cette application et son fonctionnement « pas à pas » vous seront présentés par l'Agence Qualité Construction (AQC) et le pôle technique de la Confédération. **Pour vous inscrire, cliquez ici** Au cours de ce mois de mars, nous vous présenterons les outils développés dans le cadre du projet "Bonnes pratiques". À suivre !

AUTOCONTRÔLE DE TRAVAUX DE RÉNOVATION
Choisir sa caméra thermique

LES TYPES DE CAMÉRA THERMIQUE DISPONIBLES
PRINCIPAUX FABRICANTS Flir, Fluke, Testo, Chauvin Arnoux, HS Instrument, Seek Thermal

- Module pour smartphone de 250 € à 750 €**
 - Prix
 - Ergonomie
 - Qualité d'image, autonomie
- Caméra de poche de 350 € à 950 €**
 - Prix, ergonomie, autonomie
 - Qualité d'image
- Caméra de point de 200 € à 12 000 €**
 - Rapport, qualité/épic, ergonomie, autonomie, qualité d'image, facilité d'utilisation
 - Encombrement
- Caméra camérouge de 9 000 € à 35 000 €**
 - Qualité d'image, précision, fonctionnalités
 - Prix, encombrement

GUIDE D'ACHAT DES CAMÉRAS
Les différents appareils présentés sur le marché sont présentés dans cette fiche. Le choix d'appareil de premier prix avec des résolutions faibles n'est pas adapté à l'Autocontrôle et peut conduire à des erreurs d'interprétation.

Fonctionnalités de prix	200€ à 1000€	1000€ à 5000€	5000€ à 10 000€	10 000€
Usage	Usage occasionnel	Diagnostic simple	Audit et diagnostic précis	Pour experts et diagnostics haut de gamme
Résolutions	80 x 60	160 x 120	240 x 180	320 x 240 / 640 x 480 / 1024 x 768

La qualité d'image est définie par la taille du capteur de la caméra, tout comme la taille du capteur photo d'un smartphone. Elle est caractérisée sur une grandeur appelée : résolution exemple (5040)

PROFEEL

FORMATION



→ GEAB : LES EXPÉRIMENTATIONS VAE ET « RÉSEAU D'ANCIENS ÉLÈVES »

Le Titre Gestionnaire d'une Entreprise Artisanale du Bâtiment est un outil phare de l'offre CAPEB dans le domaine de la formation. Il constitue une offre spécifique et adaptée aux attentes des artisans et collaborateurs des entreprises artisanales du bâtiment.

Accessible sur l'ensemble du territoire, il est proposé par de nombreuses CAPEB de façon récurrente, d'une année sur l'autre. Il est facteur de développement des compétences et aussi vecteur d'adhésion et de fidélisation par la relation de proximité qui se noue durant 2 ans entre les stagiaires et les CAPEB territoriales. Conscient que cette certification est un véritable atout pour les CAPEB, le comité de suivi GEAB-REAB s'est penché sur la mise en place de parcours complémentaires pour les stagiaires sortants du GEAB avec ou sans leur certification. À ce titre, deux appels à projets, approuvés par le CA confédéral, sont lancés par la CAPEB Nationale et mis en œuvre par le pôle formation.

Ainsi, au regard du nombre de stagiaires sortants chaque année du GEAB non diplômés (34 % des stagiaires ne vont pas jusqu'au jury pour diverses raisons), un appel à projets est lancé pour expérimenter au sein d'un territoire la mise en place d'une VAE collective. Par ailleurs, et compte tenu des besoins de maintien en compétences des diplômés du GEAB dans le temps mais également de leur souhait de partage avec des collègues exerçant la même activité, un 2^e appel à projets est lancé pour expérimenter au sein d'un territoire la mise en place d'un réseau d'anciens élèves GEAB.

Plus d'information sur **ARTUR**.

GOUVERNEMENT

→ 3 NOUVEAUX SERVICES EN LIGNE POUR SIMPLIFIER LA VIE DES ENTREPRISES

Le Gouvernement a lancé le 14 février le site entreprendre.service-public.fr.

L'objet de ce nouveau site est de réunir à partir d'un même portail internet les informations et les outils personnalisés destinés aux chefs d'entreprise. Ils y trouveront des fiches pratiques sur les différents aspects de la gestion quotidienne de l'entreprise, les démarches en ligne, les simulateurs existants.



Le portail donne également accès aux différents sites des administrations et opérateurs dont une entreprise peut avoir besoin aux différentes étapes de sa vie. Parallèlement, deux autres services ont été ouverts. Le premier vise à centraliser toutes les démarches des entreprises : formalites.entreprises.gouv.fr et le second vise à leur permettre de déclarer et de payer leurs contributions et cotisations sociales : portailpro.gouv.fr.



UCF

Le Président de la CAPEB participait ce mardi matin au comité directeur de l'UCF. À l'ordre du jour figuraient notamment un état des lieux du service informatique Sirius et le plan de communication pour cette année.

CSTB

Le Conseil d'administration du CSTB avait lieu mardi. Le Président Jean-Christophe Repon y participait.

La réunion a permis de diffuser les deux dernières feuilles de route en termes de travaux de recherche et de valider les orientations du rapport d'activité.

Il a également été question de la démarche RSE du CSTB qui a fait l'objet d'un premier rapport d'activité pour l'année 2020.

RÉSEAU

Cette semaine, le Président confédéral a poursuivi ses échanges en visioconférence avec les nouveaux binômes Présidents/Secrétaires généraux dans les CAPEB de Bourgogne Franche Comté et Grand Est mardi puis avec ceux de Nouvelle Aquitaine et Occitanie mercredi.

IRIS-ST

Le Président Jean-Christophe Repon participait mercredi au Conseil d'administration de l'IRIS-ST qui a réglé des questions statutaires (arrêté des comptes, rapport d'activité, appel de cotisations), procédé au renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes et fait un point sur le programme d'activité 2022.

CESE

Après la réunion du groupe Artisanat et Professions Libérales ce lundi, le Président Jean-Christophe Repon participait à la Commission Travail et Emploi du CESE qui a poursuivi, mercredi après-midi, ses travaux sur l'avant-projet d'avis relatif aux métiers de la cohésion sociale.

PRESSE



Ce jeudi matin, le Président de la CAPEB a reçu deux journalistes de Batiactu (cf notre photo) qui avaient souhaité faire avec lui un large tour d'horizon des sujets d'actualité à l'occasion de la parution de notre Livre blanc pour les présidentielles. Ont ainsi été évoqués les conditions d'activité très particulières des entreprises et le stress des chefs d'entreprise, avec l'augmentation du prix des matériaux et de l'énergie, le remboursement des PGE, la RE2020, la REP, les ZFE, les nécessaires simplifications administratives, mais aussi la représentativité et la place des TPE, le statut des travailleurs indépendants, l'apprentissage et l'attractivité des métiers, France Rénov, les accompagnateurs et le RGE, le Patrimoine, le travail détaché, etc.

PARTENARIAT



Les Présidents Jean-Christophe Repon et Didier Flavenot

Le Président de la CAPEB a signé ce jeudi le renouvellement du partenariat avec Tereva. À cette occasion, il a déclaré : « Tout ce qui simplifie les approvisionnements des entreprises artisanales du bâtiment en mettant à leur disposition des solutions pour gérer leurs travaux est essentiel pour la CAPEB. Ce partenariat s'inscrit au cœur des nouveaux enjeux énergétiques et permettra aux entreprises adhérentes à la CAPEB de

bénéficier d'un accompagnement qualitatif afin de travailler toujours mieux ».

U2P

Le bureau de l'U2P se tenait exceptionnellement sur le salon de l'agriculture. Il s'est employé à préparer les auditions des candidats aux élections présidentielles prévues le 17 mars ([retrouver ici les 20 priorités de l'U2P](#)) et [voir notre actualité](#)) et à examiner l'édition 2022 du document « Les entreprises de proximité au féminin ».

La mise en place des gouvernances au sein des caisses nationales de sécurité sociale a été abordée et un compte-rendu des dernières réunions paritaires a été fait.



Le Président de la CAPEB et le bureau de l'U2P avec la Présidente de la FNSEA au salon de l'agriculture.

PARITARISME

Nouvelle réunion patronale ce vendredi pour reprendre le premier projet de texte que le collège patronal a présenté la semaine dernière aux organisations de salariés. Ce projet acte la reconduite d'un agenda économique et social paritaire autonome afin d'assurer un dialogue social permanent et indépendant des propositions et/ou décisions du Gouvernement. Le projet patronal avance par ailleurs plusieurs moyens permettant de redonner aux partenaires sociaux la primauté et la liberté de négociation dans la définition des normes sociales et de faire en sorte que leurs choix soient traduits fidèlement dans la loi. Le projet patronal propose par ailleurs d'acter les principes de loyauté, de transparence et de confidentialité du dialogue social interprofessionnel.

Enfin, le document de travail aborde aussi la question de la gestion paritaire des organismes et, à noter, fait un pas vers la parité en proposant que chaque organisation veuille à nommer ses administrateurs de telle sorte qu'ils soient féminins à 40 %. Un vrai challenge !

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Il appartient également à une organisation comme la nôtre de faire reconnaître la place et le rôle des femmes dans l'entreprise artisanale du bâtiment. C'est dans ce but que la CAPEB a développé, dès 1995, la certification GEAB « Gestionnaire d'une entreprise artisanale du bâtiment » qui permet de professionnaliser et de valoriser le rôle des conjointes dans la gestion des entreprises.

C'est également dans cette perspective que la CAPEB a obtenu, en 2019, que les conjoints collaborateurs puissent assurer la fonction de maître d'apprentissage.

Enfin, si au sein de la CAPEB et de l'Artisanat nous sommes convaincus de la place qu'occupent les femmes dans les entreprises artisanales et de la nécessité

de la développer, il faut aussi, encore et toujours, convaincre les autres acteurs, à commencer par ceux qui régissent notre pays. Pour aller encore plus loin, plus nombreuses et plus motivées que jamais pour développer l'entrepreneuriat au féminin, la Présidente de la CNFA, Cécile Beaudonnat, propose [une visioconférence](#) le 8 mars prochain.